

*H. Delbrier**N. Houdry*

ORGANISATION DU CENTRE GTE DE SAINT-EGREVE
ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

- o0o -

En application de la note de service GTE n° 1 de la Direction du Groupement Tubes Electroniques de THOMSON-CSF, le Centre d'Etude et de Production de Saint-Egrève regroupe les activités de Recherches et les activités Industrielles du Département des Tubes et Dispositifs à Images. Il conserve, par ailleurs, la responsabilité de certaines activités annexes ne ressortissant pas du domaine des Tubes et Dispositifs à Images.

Préalablement à tout exposé sur l'organisation du Centre, il convient de faire les remarques ci-après :

- 1 - Il apparait que le maximum d'efficacité sur tous les plans doit être trouvé dans la spécialisation des activités par famille de produits ou secteur, en évitant la duplication des compétences et des moyens.
- 2 - Les structures doivent apporter à l'ensemble des secteurs les meilleures chances de développement ; en conséquence, elles doivent être adaptées, souples et efficaces.
- 3 - Nos produits ouverts sur un large éventail se caractérisent par une forte technicité des séries pas ou peu importantes (sauf exception) et un renouvellement fréquent du catalogue.

4 - Nous devons sortir des "marchés protégés", prendre une meilleure part du marché potentiel, y compris à l'exportation, accentuer nos efforts, améliorer le coût des fabrications et nous tenir à la pointe de l'innovation pour assurer les développements techniques et technologiques ; en un mot, faire preuve d'agressivité, mais d'agressivité objective et calculée.

Dans cet esprit, l'ensemble des activités animées et contrôlées par trois directions a été réparti sur :

- le laboratoire de recherche,
- les secteurs verticaux de fabrication et de développement des produits,
- les sections verticales de production des séries,
- les sections et ateliers horizontaux,
- les services généraux.

4-1 Direction du Centre d'Etude et de Production de Saint-Egrève
Direction du Département Tubes et Dispositifs à Images (D/TDI)

Pour le Centre, vis-à-vis de D/GTE et DA/GTE, assume la responsabilité des questions sociales et du personnel, administratives, comptables, répartit l'assistance industrielle et assure la délégation éventuelle de la Direction du Groupement de tout ou partie de ses pouvoirs en matière de contrôle de la gestion courante.

Pour le TDI, établit avec les responsables intéressés, présente à la Direction du Groupement et contrôle les programmes d'activités et le budget, ainsi que les programmes d'investissements. Réalise la gestion, anime l'analyse de la valeur, coordonne les activités du Département et contrôle plus particulièrement les ordres de production, le magasin des produits finis et les expéditions, est responsable de l'organisation industrielle du Département, gère directement le personnel Ingénieurs et Cadres.

4-2 Direction Adjointe (DA/TDI)

Assure l'intérim de la Direction du Centre et du TDI. Assure la Direction Technique du TDI. Contrôle les techniques des activités du Département et plus particulièrement établit avec les responsables intéressés les programmes d'études et de marchés, en fixe les orientations et les dépenses pour incorporation au budget, anime les réalisations et en contrôle la gestion.

Est responsable des rendements techniques, de la technologie et des processus employés dans les fabrications.

Assure l'appui technique aux Directions GTE et hors GTE et aux démarches commerciales. Détermine l'embauche et procède au choix du personnel technique, est responsable de leur formation et de leur perfectionnement.

Représente le Centre pour les communications techniques ou scientifiques, les congrès, dans les liaisons avec l'université, l'enseignement et les organismes syndicaux de la profession.

Edite avec les responsables intéressés, les publications techniques et les cahiers des charges des produits, a autorité sur le service qualité et de la documentation technique.

4-3 Direction de la Production (DP/TDI)

Est responsable devant la Direction TDI, de l'exécution des programmes et des prix de revient.

DP/TDI a autorité sur les services industriels et les services généraux du Centre.

L'action de ses services s'étend sur l'Etablissement THOMSON-CSF, le Centre d'Etude et de Production et le Département TDI

DP/TDI intervient dans l'établissement des dépenses et des budgets des différents secteurs et sections.

Sa responsabilité est étendue à la conception des produits pour laquelle elle doit apporter sa contribution. Les processus techniques

ou technologiques conduisant à la fabrication des produits, donc aux dépenses et aux résultats, sont discutés par DP/TDI et ses services.

Elle assure pour l'ensemble des activités, les prestations et les fournitures nécessaires à l'élaboration des travaux, y compris la main-d'oeuvre, l'encadrement et le personnel technique jusqu'au niveau ATP, assure la gestion de cet ensemble de personnel.

Pour l'Etablissement SE, établit et contrôle le budget des services généraux et en propose la répartition à effectuer sur le Centre GTE et la SESCOSEM.

Détermine, propose, exécute et contrôle le programme d'investissements. Etudie, propose et fait réaliser les bâtiments, installations et aménagements nouveaux

Entretient les bâtiments, installations et aménagements en service. Réalise et distribue les fluides nécessaires au fonctionnement des installations industrielles de l'Etablissement. Exécute les transformations des aménagements et les implantations nouvelles.

Assure le bon fonctionnement du matériel roulant et du restaurant.

Pour le Centre TDI-LRI, dispense l'assistance industrielle des divers moyens.

Pour le TDI, est responsable de l'activité de production.

Anime et contrôle l'activité des services communs. Réalise les achats, les lancements, gère les magasins MP et PD. Est responsable des travaux de bureau d'étude, des méthodes, de l'établissement des gammes, des temps et des dossiers de fabrication.

Etudie, propose et réalise les implantations industrielles.

Assure l'usinage mécanique et la verrerie pour l'ensemble des besoins.

Entretient les moyens et les outillages de fabrication, réalise le matériel neuf nécessaire à l'activité des secteurs et sections.

Etablit avec les responsables intéressés, propose et réalise

le programme d'investissements. Avec les responsables intéressés, élabore, propose et contrôle les budgets de fonctionnement.

4-4 Secteurs verticaux, Sections Verticales

Sont responsables de leurs activités, assurent les développements et les productions de leurs produits avec leurs moyens propres, les prestations et les fournitures des services industriels et généraux.

Ils participent à l'établissement de leurs budgets et assurent l'exécution des programmes.

Ils sont responsables de la mise au point technique et technologique, de la qualité de leurs productions, des prix de revient et contribuent à la définition des investissements.

Ils ont une action directe sur leurs moyens et leurs effectifs.

Ils participent aux liaisons techniques d'appuis sur demande du service commercial.

Ils doivent se tenir informés de l'évolution des techniques, de la position des produits de la concurrence, proposer et réaliser le renouvellement de leur catalogue produits.

Ils proposent et établissent leurs structures en fonction des indications de la présente note et de l'organigramme du Centre.

L'ensemble de ces dispositions prend effet à dater du premier septembre 1970.



J. CHARDON

DIRECTION DU LABORATOIRE DE RECHERCHE (LRI)

- o0o -

Assure, sous l'autorité de D/GTE, les activités du laboratoire. Celui-ci conçoit les produits originaux, tant sur le plan matériau et technologie, que celui des structures.

Prépare l'avenir à moyen et à long termes du Département TDI auquel il est associé.

Trouve auprès de la Direction du Département : assistance pour gestion du personnel, administrative et comptable, ainsi qu'assistance industrielle. A la responsabilité de l'orientation générale des travaux de recherche avec consultation auprès de D/TDI.

Etablit et contrôle le budget, le programme des investissements et contrôle l'évolution des études.



L. GUYOT